



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 16371

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la politique du Gouvernement en faveur du développement de la langue allemande. Alors que la France et l'Allemagne viennent de célébrer le 40e anniversaire du traité de l'Elysée, consacrant l'amitié de nos deux peuples et de nos deux pays, les associations de défense de la langue allemande ne peuvent que constater avec tristesse le recul de son audience. 12,7 % des élèves choisissaient la langue allemande en langue vivante 1 en 1965, ils ne sont plus que 9 % en 2000. Le même phénomène touche les choix de LV2. 39 % des élèves choisissaient la langue allemande en langue vivante 2 en 1973, ils ne sont plus que 19 % en 2000. Le traité de l'Elysée reconnaissait pourtant « l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun de ces deux pays de la langue de l'autre ». Elle lui demande donc quels moyens prendra le Gouvernement afin de permettre, selon le traité de l'Elysée, « d'accroître le nombre d'élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande ».

Texte de la réponse

L'étude de l'évolution de l'allemand au cours de ces dernières années ne peut qu'amener à constater une baisse d'intérêt pour l'apprentissage de cette langue, justifiant les préoccupations qui sont exprimées par les associations de défense de la langue allemande. Sur la base des données statistiques fournies par la direction de l'évaluation et de la prospective, l'on constate que, dans le secteur public, les pourcentages d'élèves apprenant cette langue en 2001-2002 sont les suivants : pour l'étude de l'allemand au titre de la première langue vivante (LV 1), 9,47 % au collège, 11,61 % au lycée d'enseignement général et technologique, 3,10 % au lycée professionnel ; pour l'étude de l'allemand au titre de la deuxième langue vivante (LV 2), 12,89 % au collège, 20,04 % au lycée d'enseignement général et technologique, 14,86 % au lycée professionnel. La politique d'offre diversifiée et de continuité des apprentissages qui est conduite par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche devrait permettre, en proposant aux élèves des parcours cohérents visant à la maîtrise d'au moins deux langues vivantes, de renforcer la position de l'allemand dans le système éducatif français. Tout d'abord, l'apprentissage obligatoire de la première langue vivante dès l'enseignement primaire devrait donner une place plus importante qu'aujourd'hui aux langues insuffisamment choisies au titre de la première langue vivante (LV 1) comme c'est le cas pour la langue allemande. Afin d'encourager la diversification, les collèges ont été invités à expérimenter en classe de sixième, dès la rentrée 2002, l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère, avec une priorité donnée à l'anglais pour les élèves ne l'ayant pas étudié à l'école primaire. Cette expérience se poursuivra, en sixième ou en cinquième, au cours de la prochaine année scolaire et la perspective ainsi ouverte devrait représenter une incitation forte à un choix plus diversifié dans le primaire et permettre aux langues autres que l'anglais (dont l'allemand) de se renforcer. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des lycées, les aménagements introduits à partir de la rentrée 2000 s'inscrivent dans les mêmes perspectives. Ces mesures, en particulier l'introduction de la deuxième langue vivante (LV 2) obligatoire en série S, n'ont pu que favoriser les langues qui, comme l'allemand, sont majoritairement enseignées en tant que LV 2. Enfin, dans le cadre de la coopération franco-allemande, des

efforts sont régulièrement déployés en vue d'améliorer l'enseignement de l'allemand en France comme du français en Allemagne. La célébration du quarantième anniversaire du Traité de l'Élysée a représenté un moment important pour la relance de la coopération franco-allemande dans tous les domaines et, dans celui de l'enseignement, pour le renforcement de la diffusion des langues respectives. À l'occasion de cette commémoration, il a été demandé aux ministres français et allemand chargés de l'éducation, dans le prolongement de la dynamique mise en oeuvre lors de la rencontre de Mayence de mai 2001, de développer des stratégies de valorisation de l'apprentissage de la langue du partenaire. Les ministres français et allemand encourageront ainsi les actions d'information déjà lancées telles que les DeutschMobiles et les FranceMobiles et le site FplusD. Ils ont apporté leur soutien à la journée sur la langue allemande et les professions qui s'est tenue le 2 avril 2003 à la Sorbonne. Ils seront présents à la rencontre, qui sera organisée à l'automne 2003 en France et qui réunira des décideurs et des représentants des systèmes éducatifs des deux pays, et soutiendront les propositions concrètes issues de cette manifestation. Le 22 janvier 2003, des textes relatifs à la relation franco-allemande ont été lus et commentés dans les écoles, les collèges et les lycées. À partir de 2004, cette journée sera consacrée, dans toutes les institutions du système éducatif des deux pays, à une présentation des relations bilatérales, à la promotion de la langue du pays partenaire, et à une action d'information sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que les possibilités d'études et d'emploi dans le pays partenaire.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16371

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2854

Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7512